# LES CONFLITS LIES A LA GESTION DU TERRITOIRE DANS LA VALLEE DU LOGONE : LE CAS DU DEPARTEMENT DU MAYO DANAY AU CAMEROUN

**Boniface BOMGA DAKOLE**
*Université de Maroua-Cameroun*
*bonifacebomga@gmail.com*

## Résumé

*Les conflits territoriaux dans la Vallée du Logone puisent leurs origines dans un enchevêtrement de facteurs et de circonstances, qui remontent jusqu'à la période précoloniale. Ce qui explique d'ailleurs le fait que les conflits territoriaux ne commencent véritablement à s'imposer qu'à partir de l'année 1960. Les limites entre les différents territoires, qui revêtent désormais une dimension géopolitique, se trouvent alors être un élément important dans la lutte pour leur contrôle. Ainsi, il est important de déterminer les fondements de ces conflits territoriaux dans la longue durée. Il s'agit en effet de situer les fondements de ces conflits dans la résultante de plusieurs facteurs qui se situent dans le temps, c'est-à-dire comment les facteurs et les circonstances se sont combinés dans le temps pour déboucher sur les conflits territoriaux observés aujourd'hui dans l'ensemble du bassin sud du Lac Tchad. Il est ensuite question de déterminer les différentes parties en présence dans les conflits frontaliers, les mobiles des luttes pour le contrôle du territoire et leurs implications sur l'ensemble de la Vallée du Logone.*

***Mots clés*** *: territoire, conflit, gestion.*

## Abstract

*Conflicts over territories in the Logo valley originated from numerous factors and circumstances which date back to the precolonial period. This explains why territorial conflicts really begin as from the years 1960s. The limits between territories which of course have geopolitical dimension are now an important element in the fight for total control over them. As such, it is important to determine the base of those conflicts and the duration. This work sets out to situate the base of those conflicts, when the conflict started and the different paths it took and how with times it resulted to territorial conflict that is observed in the Lac Chad basin. This study also shed light on the different parties that are involved in this boarder conflict, the reason to control the territories, their impact in the Logone valley.*

***Keywords*** *: Territory, conflict, Management.*

## Introduction

Les causes des conflits territoriaux dans la Vallée du Logone se présentent en plusieurs rubriques. Ce sont entre autres les causes liées à l'aménagement du territoire que l'on peut les catégorisées en causes administratives et traditionnelles, les causes géopolitiques, les causes économiques et les causes politiques. Cependant, ces différentes causes ainsi présentées peuvent se résumer en trois points : les conflits intertribaux, l'occupation abusive de l'espace et l'exploitation inégale des champs. Ces points peuvent alors être décomposés autour de plusieurs facteurs que l'on situe dans le temps et dont la résultante a conduit au schéma conflictuel des limites territoriales dans la Vallée du Logone. Cette étude se propose d'identifier les enjeux sous-tendus par la décentralisation et la gestion du territoire au Cameroun en général et dans le département du Mayo Danay en particulier. Il s'agit enfin de montrer comment le processus de l'aménagement du territoire et sa gestion ont contribué à la naissance des conflits dans la Vallée du Logone au Cameroun.

## 1. Les limites territoriales dans la Vallée du Logone

Les limites territoriales ou les frontières chez les peuples de la Vallée du Logone, comme dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines ne sont pas fixes ou du moins, ne sont pas démarquées. C'est d'ailleurs l'une des difficultés qu'a soulevé le Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun lors de sa rencontre sur la réforme du foncier rural au Cameroun en 2013. La culture des frontières, bien initiée par la colonisation ou l'administration coloniale telle que mentionné par S. Ruelland, n'entre pas encore de manière effective dans la réalité des populations locales (Ruelland, 2009, p.124). Ajouté à cela, il y a également le peu d'importance accordé par l'État camerounais à la démarcation des frontières. Abdouraman Halirou mentionne que « malgré ses implications négatives sur la récurrence et la difficulté de résolution des conflits fonciers, l'ignorance des limites par les autorités administratives locales est toujours d'actualité » (Halirou, 2007, p.324). Spécialement, l'attention est, d'une manière générale tournée uniquement vers les frontières étatiques. Les limites territoriales administratives, internes n'ont pas revêtu jusqu'ici une certaine importance aux yeux des administrateurs coloniaux. Les limites

territoriales et administratives, qu'elles soient provinciales et plus tard régionales, départementales, des arrondissements, cantonales, des chefferies ou des villages n'ont pas, jusqu'ici, été l'objet d'une attention particulière en vue de leur démarcation.

Cette imprécision ouvre ainsi la voie aux contestations et aux modifications au profit des plus rusés. C'est l'un des principaux facteurs de la quasi-totalité des conflits frontaliers observé chez les peuples Toupouri de Golonpoui. Les espaces frontaliers qui, généralement, non habités, sont mis à contribution pour l'agriculture. Dans la définition des limites territoriales, il est clair qu'il y a d'un côté, fusion entre les frontières traditionnelles et modernes. Ce que Tella n'a pas manqué de remarquer en mentionnant que les limites de l'arrondissement de Datchéka épousent celles du canton de Doukoula pendant la période coloniale. Mais d'autre part, il y a également superposition de ces différentes frontières. Le canton de Doubané à titre d'exemple, couvre une partie du territoire de l'arrondissement de Guidiguis dont l'autre partie est couverte par le lamidat de Guidiguis lui-même. Il couvre également une partie du territoire de l'arrondissement de Taïbong (Dziguilao) dont l'autre partie est couverte par le canton de Golonghini (Tissebo, 2015). Il est vrai que dans la définition des limites administratives, les villages de certaines chefferies constituent elles même la frontière. Mais les limites de ces villages restent à être démarquées pour définir leur immobilité. C'est ainsi que, dans de nombreux cas, des villages dont la démographie n'est pas proportionnelle au foncier utile, se voient demander de l'aide dans les villages dont les ressources sont encore disponibles. Ces personnes se retrouvent en train de faire leurs champs sur des espaces appartenant aux villages voisins. Cette situation peut durer plusieurs décennies.

À partir de ce moment, les parents qui décèdent laissent donc ces espaces à profit pour leurs progénitures. Ceux-ci ont alors en mémoire que leurs parents ou grands-parents ont exploité ces espaces depuis plusieurs décennies. Il devient quasiment inadmissible de se voir enlever ces espaces vitaux par les « anciens propriétaires » qui ont également besoin de ces espaces parce que, faisant face à leur tour à un manque de foncier utile pour satisfaire les besoins de la population.

La frontière est alors malléable au risque d'engendrer des conflits parfois ouverts et sanglants. Peuple d'agriculteurs, comme l'on a mentionné si haut, se voir enlever un espace qui fournit à soi-même et aux siens les

biens dont dépend leur survie peut être considéré comme un acte de condamnation, et par conséquent un acte de guerre. Les produits issus de l'agriculture sont la principale source de survie et de revenue des populations qui vivent essentiellement en zone rurale.

Les frontières, non précises et non démarquées, deviennent également un enjeu géopolitique pour des individus ou des chefs en quête de pouvoir et de territoire. C'est dans cette logique que s'inscrit Damna Daniel qui affirme que certains chefs usent de stratégies pour occuper les zones frontalières. Celui-ci se réfère principalement aux frontières entre les arrondissements de Wina et celui de Datchéka. Ces frontières se trouvent aussi êtres des limites entre villages et chefferies se situant de chaque côté de ces arrondissements contigus.

Il explique en fait que des villages sont parfois crées sur les territoires frontaliers par certains chefs, pour accueillir des personnes expulsées de leurs villages d'origine pour des raisons diverses. En créant ces villages, ces chefs veulent assurer un contrôle sur un territoire plus vaste et s'assure la loyauté des populations ainsi installées dans ces zones. Et l'imprécision des frontières entres les structures administratives et territoriales leur facilite la tâche.

Cependant, le fait de créer les villages sur les territoires frontaliers entraîne également des contestations postérieures des limites, et par conséquent des conflits. La politique d'expansion territoriale implique l'assurance d'un certain nombre d'éléments clé pour la survie de cet espace. Les populations installées dans ces zones, ont l'obligation pour leur survie, de s'approprier des parcelles de terres, des surfaces cultivables pour subvenir à leurs besoins. Cette entreprise est faite au risque de s'accaparer des espaces du territoire voisin. Ceci ouvre la voie plus tard, comme mentionné plus haut, à des contestations, des réclamations et par conséquent aux conflits. Mais une observation et une remarque faite de ce phénomène permet de comprendre sa généralisation dans la Vallée du Logone.

Au-delà de l'imprécision des limites entre les villages et chefferies, les limites des unités administratives ne sont pas sujettes aux précisions quant à l'immobilité ou même la description de celles-ci. Abdouraman Halirou affirme que « […] la description des frontières administratives est absente, du moins imprécise, dans la plupart des textes présidentiels » (Halirou, 2007, p.323). Il fait mention des villages et/ou chefferies inclus dans le domaine de ces unités administratives. Pendant la collecté des

données orales sur le terrain, Tella affirme que « dans le découpage administratif, les limites des unités administratives ne sont pas clairement définies ; il n'y a pas de limites concrètes ». C'est dire que la création des unités administratives renforce l'imprécision des frontières déjà présentes pour les villages et chefferies qui bordent cette unité. Ce qui n'arrange pas la situation, vue le problème d'accès et de contrôle du foncier utile posé aux populations locales qui sont essentiellement rurales. L'imprécision des frontières peut alors souffrir du débordement de la population dû à la saturation foncière, qui, poussant les populations à se rabattre sur les espaces frontaliers pour en prendre le contrôle, occasionne par le même fait des conflits pour s'assurer un droit exclusif sur ces espaces qui constituent désormais un enjeu géopolitique majeur.

## 2. La saturation foncière dans la Vallée du Logone

L'analyse de la saturation foncière dans la Vallée du Logone doit se faire à partir du fait que la superficie du territoire chez les peuples ciblés est restée intacte, elle couvre environ 5500 km² pour environ 3500 km² dans la partie camerounaise si l'on compte ses extensions vers sa partie nord et nord-ouest, aux confins de Maroua et Kaélé ; alors que sa population quant à elle a décuplé en l'espace d'environ 50 ans. C'est donc dire que les ressources en espace ou en terres se font de plus en plus rares. Cette saturation foncière a pour épine dorsale le fait d'une croissance démographique exponentielle. À partir des données recueillis sur le terrain, le taux de croissance se situe autour de 13,33%. Ce qui met à mal les ressources, croissance qui se justifie par plusieurs facteurs et dont les indicateurs sont nombreux.

Tella déclare que, l'une des raisons principales de la croissance démographique accélérée du pays Toupouri provient du fait que les naissances ne sont pas contrôlées. Or, en 1576, Jean Bodin écrit (1583) : « Or il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de sujets, trop de citoyens : vu qu'il n'y a richesse, ni force que d'hommes : et qui plus est la multitude des citoyens (plus ils sont) empêche toujours les séditions et factions: d'autant qu'il y en a plusieurs qui sont moyens entre les pauvres et les riches, les bons et les méchants, les sages et les fous : et il n'y a rien de plus dangereux que les sujets soient divisés en deux parties sans moyens : ce qui advient ès Républiques ordinairement où il y a peu de citoyens ».

Pour l'auteur, les naissances ne devraient pas être contrôlées. Il va d'ailleurs inspirer les penseurs anti-malthusiens comme Alfred Sauvy. Toutefois, il n'en demeure pas moins que ce facteur, combiné aux éléments culturels de ces peuples, produit un effet significatif sur la croissance démographique. Damna Daniel décrit la valeur d'un enfant dans la société Toupouri. Un enfant est, en effet, un don de Dieu. De ce fait, un homme qui a eu beaucoup d'enfants, considère que Dieu l'a béni en lui donnant beaucoup même si l'appréciation dépend de la répartition des sexes dans le nombre d'enfants qu'il a eu au final.

En effet, l'appréciation de la symbolique et de la représentation du sexe d'un enfant dans la société Toupouri est circonstancielle. Par le fait d'avoir des enfants de sexe masculin, l'on s'assure la perpétuation de sa lignée et de sa descendance. Dans une société patrilinéaire, la filiation va du côté de l'homme et seuls les hommes peuvent hériter. Mais d'un autre côté, les personnes de sexe féminin représentent une richesse et une source de richesse. Cela se déploie de plusieurs manières. D'un côté, à travers la dote qui, dans la société Toupouri traditionnelle, s'estimait entre 9 et 14 têtes de bœufs, l'homme s'assurait la possibilité de pourvoir le nécessaire pour marier ses fils. Plus encore, le fait d'avoir des filles et des bonnes épouses dans leurs foyers, assure également le respect et l'appréciation de la société. Cette catégorie constitue en temps une main d'œuvre importante. Néanmoins, la fille qui sera affilié au clan de son mari, appartient à la famille de celui-ci.

La baisse du taux de mortalité constitue également l'un des facteurs explicatifs de la croissance démographique. L'avancée de la médecine et son déploiement dans la Vallée du Logone s'est fait ressentir sur le taux de mortalité en général et sur le taux de mortalité infantile en particulier. Dans la société ancienne des peuples de la Vallée du Logone, le traitement des maladies se faisait dans certains cas par l'usage des plantes médicinales traditionnelles. Ces plantes qui rentrent dans le cadre de l'éducation normale de l'être humain lui permettent de traiter ou de préserver certaines maladies communes.

Mais, il faut noter que l'on reste dans un contexte typique de l'Afrique traditionnelle. Les maladies peu communes et même, les maladies dont on ignore les plantes pouvant permettre de soulager ces maladies relèvent du ressort du surnaturel. La croyance voudrait que ces maladies soient considérées comme une punition des dieux, des esprits et des ancêtres ou dans un second cas, un mauvais sort jeté par un proche. Ce

qui accorde au devin une place de choix dans cette société traditionnelle. En effet, les fonctions du devin couvrent à la fois les besoins individuels, familiaux ou concernant tout le village. À cet effet, parlant des esprits mauvais et autres facteurs et faits incompréhensible pour les hommes chez les Toupouri, J. Guillard écrit (1965) : « On voit l'importance dans toutes ces cérémonies du *Djihalgi*, c'est-à-dire de celui qui devine à l'aide du Halgi. Le plus souvent, un vieillard longuement initié à ces pratiques divinatoires est dans chaque quartier le conseiller écouté en matière de sacrifices, car lui seul peut à l'aide de son Halgi connaître quel sacrifice et quelles prières offrir » (p.127).

La saturation foncière dans la Vallée du Logone se traduit par plusieurs phénomènes inhérents de cet état de fait. Au cours des recherches aux archives des sous-préfectures de Wina, Yagoua, Datchéka, Fianga et Bongor, l'on constate que, dans la plupart des affaires locales traitées au niveau de cette instance, la majeure partie des sujets concernait les conflits fonciers. Cependant, l'on a obtenu les données statistiques sur le terrain. Mais, il a été possible d'assister à l'un de ces palabres sur un conflit foncier dans la sous-préfecture de Datchéka le 10 juin 2017, où les différentes parties en présence allaient jusqu'à se promettre la mort en présence de l'autorité administrative.

En effet, la saturation foncière multiplie d'une manière générale les conflits fonciers. Dans sa thèse, Abdouraman Halirou fait une clarification conceptuelle des éléments suivants : conflit foncier, conflit frontalier et conflit territorial (Halirou, 2007, pp.368-370). Il arrive à la conclusion selon laquelle, ces trois acceptions décrivent les trois visages d'une réalité unique. Elles visent toutes l'accès, la sauvegarde et le contrôle d'un territoire estimé vital. Il s'agit dans le cas d'espèce du foncier utile. L'auteur ajoute : « […] Il est intéressant de relever que les problèmes fonciers et limnologiques sont totalement imbriqués. Tous décrivent les rapports sociaux, qui se développent autour de l'espace. Dans cette situation, le foncier est la traduction des conceptions et des usages affectés à l'espace par les hommes en interaction. Tandis que, la frontière permet de sauvegarder les droits fonciers, acquis au fils du temps, par les divers groupes sociaux en relation » (*Ibid* : p.369).

Cependant il y'a lieu de signaler ici que la quasi-totalité des conflits frontaliers observés dans la Vallée du Logone, porte sur l'accès et le contrôle du foncier utile, notamment le foncier agricole. La frontière constitue ainsi, en effet, un moyen de préservation et jouissance des

droits fonciers, acquis dans le temps. La saturation foncière, impose aux divers groupes sociaux, de se rabattre sur les espaces frontaliers, pour y trouver une solution. Mais, dans un tel contexte, le risque de violation de la limite ne cesse de s'accroître, et par conséquent les risques de conflits sont de plus en plus grands, surtout que les limites qui sont imprécises peuvent donner aux différentes parties en présence, de la matière à contestation.

Les peuples Toupouri et Massa, selon de nombreux auteurs, sont des peuples qui vivent une grande mobilité, qui n'est point atténuée avec le temps (S. Ruelland, 2009, E. Fiori, 2009, J. Koulandi, 2010, E. Njoda Mbidna, 1994, C. Seignobos, 1995). Ces populations sont présentes sur l'ensemble du territoire national que ce soit au Cameroun ou au Tchad. Le phénomène migratoire, très présent et très fort dans la Vallée du Logone, constitue un autre indicateur de la saturation foncière. En plus, de ce phénomène, il faut ajouter l'exode rural. C'est ainsi que l'on retrouve aujourd'hui, des masses importantes de populations dans certaines localités et grandes villes du territoire national (Cameroun). Ils sont comptés en grand nombre dans les villes de Yaoundé, de Douala, de Garoua, de Mbandjock, de Lagdo et ses environs, de Ngaoundéré et ses environs, dans la vallée de la Bénoué, etc.

Ces deux visages de la mobilité des peuples dudit bassin, à l'heure actuelle, est en partie justifié par la saturation et la dégradation des sols. Ces peuples, vivant essentiellement de l'agriculture et de l'élevage à une échelle réduite, vivent très mal la dégradation de l'environnement qui ne peut plus leur fournir ce dont ils ont besoin pour leur survie. Plus est, l'indisponibilité de plus en plus accrue du foncier utile n'est pas arrangeur. Aussi, faut-il se déplacer pour chercher des solutions, c'est-à-dire, des conditions meilleures sous d'autres cieux. L'allure fière de ces peuples, conduit à ce qu'ils se fassent remarquer partout où ils passent ; ceci, du fait que leur attachement à leur culture est très grand. Leur omniprésence sur l'ensemble du territoire national, fait dire à certains « qu'ils sont des envahisseurs ». Mais, en réalité, leur dispersion sur l'ensemble du territoire national trouve ses origines dans la saturation foncière et la dégradation de l'environnement. Au-delà de cet aspect, il est important de souligner la mauvaise gestion du territoire que l'on a observée dans la Vallée du Logone.

## 3. La gestion et l'usage des terres

La mauvaise gestion de l'espace ou le mauvais usage des terres dont il est fait mention ici, concerne principalement l'exploitation abusive des sols, sans une conscience de remise en forme de ces sols pour une production conséquente. Le lessivage, la dégradation et la grande pauvreté des sols, font suite à un mauvais emploi du foncier agricole. La richesse et la pluralité de ces territoires représentés sont autant fondamentales que les dispositifs institutionnels et financiers envisageables par les autorités supranationales dans le cadre de la politique communautaire. Par exemple, les liens de parenté très étroits qui, souvent, remontent jusqu'aux plus hautes autorités des communautés transfrontalières, constituent des leviers de prise de décision dans le sens d'une politique d'intégration que même les dirigeants des hautes autorités étatiques ne disposent guère. Les collectivités locales, transfrontalières en particulier, constituent un creuset d'identité collective. Les acteurs locaux, économiques et sociaux, territorialisent profondément l'espace en y multipliant les lieux, les installant en réseau à la fois concrets et symboliques. La pratique plurielle des lieux et les faits socioculturels sur des structures spatiales dynamiques produisent des comportements territoriaux qui sont, soit réfractaires à la volonté d'intégration, soit ouverts à toutes possibilités de regroupements régionaux. Il faut dès lors aller à la découverte de ces espaces d'osmoses pour éviter des conflits entre les peuples et d'en saisir les clés du succès pour une intégration durable. Il n'est pas non plus, généralement, à l'honneur de penser une revigoration des sols par des techniques ou des moyens à la portée des paysans, pour un rendement meilleur. En effet, de nombreux facteurs expliquent cet état de fait.

De prime abord, la saturation foncière impacte de manière directe sur l'utilisation et la gestion du territoire et des ressources naturelles. Dans une analyse sur les dynamiques agraires en zone des savanes de l'Extrême-Nord du Cameroun, E. Fotsing (2003) et al, écrit : « Dans les zones à forte densité de population, les paysans ne disposent plus de réserve de terre. Ce qui limite les possibilités de défrichements, la pratique de la jachère et conduit à certains corollaires tels que la baisse de la fertilité des sols et les flux migratoires. Dans ce contexte, la question concernant la capacité de ces milieux à supporter les nouveaux besoins d'une population croissante prend de l'importance. La tendance à

l'échelle régionale et les modes d'utilisation de l'espace montrent qu'on passe progressivement et inéluctablement d'un espace disponible et d'accès libre à un espace limité et fortement approprié ».
La limitation du territoire disponible et accessible conduit inévitablement à une exploitation sans réserve de ces territoires. Cette exploitation abusive des sols, aboutit à une baisse de la fertilité des sols, donc l'appauvrissement, l'épuisement ou le lessivage des sols. Les sols manquent désormais d'assez de leurs substances chimiques et organiques pour produire de bonnes récoltes. Couplé à cela, les changements climatiques se rendent défavorables à la pratique de certaines cultures. La maximisation des surfaces exploitables peut alors sembler permettre, du moins sur le coup, de résorber ce déficit que les populations constatent dans leurs régimes.
Les pratiques agraires, dans leur ensemble, dans cette partie du pays, ne sont pas non plus pour favoriser la résolution de la fertilité des sols. Dans un rapport sur la fertilité des sols au Nord-Cameroun, E. Roose, J. Boutrais et Z. Boli notent les plaintes des populations consultées sur l'appauvrissement des sols, leur dégradation (Roose, 1998). Les mêmes surfaces produisent beaucoup moins que dans les années antérieures. Ce qui pose un véritable problème de survie à partir du moment où les surfaces exploitées initialement, ne fournissent plus les mêmes quantités de productions pour satisfaire les besoins des populations. Du coup, l'extension des aires de productions aux limites, déjà propulsée par la saturation foncière est inévitable. Quitte à violer les limites ou les frontières existantes entre les différents territoires contigus.
La culture du coton, introduite dans le bassin du Lac Tchad dans les années 1930, constitue selon certains, l'une des causes de l'appauvrissement des sols. La culture du coton nécessite l'emploi constant des engrais chimiques, qui, selon certains, affaibli progressivement les sols en leur teneur chimique naturelle, pouvant permettre une production conséquente. La culture du coton en rotation avec d'autres cultures peut permettre de bénéficier des résidus chimiques laissés par la culture du coton. Mais, la pratique constante de cette culture se fait ressentir sur les sols.
L'analyse de F. Mahop et E. Van Ranst peut nous permettre de saisir la situation (Mahop, 1997). Parlant de la culture du coton, ils notent que « les problèmes de gestion de la fertilité des sols deviennent une contrainte majeure, avec la disparition de la jachère et une généralisation

de cette culture qui provoque une chute sensible des rendements » (*Ibid,* pp.207-208). Dans le même ordre d'idées, ils pensent que même si la culture du coton apporte pour un début, une solution au problème de fertilité des terres puisque les agriculteurs peuvent faire suivre leur coton par des céréales, il n'en demeure pas moins que cette approche reste partielle et insuffisante.

Or, les peuples du Cameroun et l'ensemble des peuples de la Vallée du Logone sont très impliqués dans la culture du coton. La culture du coton pose un problème à deux niveaux. La continuation de la pratique de la culture du coton est, selon les moyens matériels de l'agriculteur, permet de maintenir l'alimentation des sols en ingrédients chimiques nécessaires pour une production meilleure. Mais, une fois que cette chaîne est interrompue, le sol est dépourvu de toute substance pouvant assurer cette production. Cela signifie que l'interruption de la culture du coton permet de révéler le niveau d'appauvrissement des sols qui se fait immédiatement ressentir par la faible production. Aussi, les populations rurales, de conditions très modestes, ne peuvent se donner le luxe de s'approvisionner en engrais chimique pour améliorer leur production, encore que l'engrais chimique ait, à terme, des conséquences néfastes sur le sol.

La valeur du foncier à cet effet consentie par les populations locales. Les premiers occupants d'un territoire, généralement, s'approprient de grandes parcelles de terrains dont ils deviennent coutumièrement les propriétaires, sauf dans certains cas. Ayant reconnu la valeur grandissante du foncier, ces propriétaires optent pour la location des terres en lieu et place de la vente et de la cession. Mais le risque dans cette pratique demeure le manque d'entretien de ces espaces. Le locataire ne peut entreprendre d'engager des mesures de fertilisation des sols, au risque que le propriétaire voit en cela une stratégie d'appropriation de son espace. Du coup, il devient difficile d'entretenir ces territoires, puisque les exploitants viennent, exploitent du mieux qu'ils peuvent, et s'en vont. Ces territoires s'appauvrissent progressivement sans faire l'objet d'une entreprise particulière en vue de redonner à ces espaces un peu de vitalité pour améliorer les productions.

Au-delà de ces éléments, l'absence de la culture de fertilisation par les matériaux locaux constitue un autre sérieux problème qui détermine également une mauvaise gestion du territoire. Pendant l'entretien, Tella situe parmi les causes des conflits frontaliers, le mauvais usage des terres.

En fait, il explique que, les sols étant appauvris, les populations cherchent à étendre leurs surfaces cultivables. Or, le fait qu'elles n'utilisent pas les ingrédients locaux pour la fertilisation des sols contribue à cette situation. Dans l'ensemble, les surfaces qui font généralement l'objet d'un traitement particulier, sont les pourtours directs du site d'habitation. Les espaces plus éloignés, que nous pouvons appeler brousse ne font aucunement l'objet d'une attention de fertilisation. Le plus gros de la production devrait partir de ces territoires. Les terres qui entourent les zones habitées ne sont pas assez vastes pour fournir le nécessaire à une concession. Donc, c'est à partir de la brousse que le gros de la production devrait venir. Il est donc impératif au gouvernement camerounais d'intégrer l'autorité traditionnelle dans la gestion et l'aménagement du territoire pour éviter de créer un conflit durable, qui risque devenir tribal.

## Conclusion

Les peuples de la Vallée du Logone, en plus d'être agriculteurs, sont aussi des éleveurs. Le bœuf occupe une grande place dans la société et a une valeur symbolique très significative. L'élevage bovin est ainsi généralisé sur l'ensemble du bassin. Mis à part les grands possesseurs de bétail, qui constituent une preuve de richesse et un facteur de prestige, peu nombreuses sont les familles qui ne possèdent pas quelques têtes de bœufs. Dès lors, l'emploi de la bouse de bœuf devrait permettre de revitaliser les sols à travers son emploi dans la composition du compost et du fumier. Cette absence de culture ou de conscience est préjudiciable et se fait ressentir sur les récoltes. Ainsi, cette mauvaise gestion de l'espace, couplée à la saturation foncière et à l'imprécision des frontières, qui se déploient au travers de facteurs multiples, produit un effet immédiat sur les frontières. L'imbrication de ces facteurs conduit de ce fait aux conflits frontaliers qui font intervenir des acteurs divers, font apparaître des enjeux et ont une implication directe sur l'ensemble des peuples de la Vallée du Logone. De cette analyse, il faut que le gouvernement camerounais cherche dans la mesure du possible à concilier le vivre ensemble entre agriculteur et éleveur pour une cohésion sociale. Il faut définir les espaces de pâturage et l'espace cultural afin d'éviter un conflit durable. Il est aussi nécessaire de mettre sur pied des organes ou unités de prévention et de gestion de conflit en cas de crise.

## Bibliographie

### Sources orales

| ɔms | Statut social | Age | Lieu | Date de l'entretien |
|---|---|---|---|---|
| Tella | Chef de 3ème degré | 117 ans | Golonpoui | 18-19 mars 2020 |
| Damna Daniel | Électricien | 70 ans | Golonpoui | 18-19 mars 2020 |
| Wangbara Taitandi | Etudiant | 32 ans | Touloum | 20 mars 2020 |
| Baigora Jean | Paysan | 72 ans | Bongor | 23-24 mars 2020 |

### Sources écrites

**Abdouraman Halirou** (2008), *Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le lac Tchad: les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée*, Cultures & Conflits, n°72.

**Abdouraman Halirou** (2007), *Frontières et découpages territoriaux dans l'Extrême-Nord du Cameroun: enjeux et implications (XIVe-XXe siècle)*, thèse de doctorat/PhD d'Histoire, Université de Ngaoundéré.

**Bodin, J.** (1583), *Les six Livres de la République*, Paris, version abrégée éditée et présentée en 1993 par Gérard Mairet.

**Arrêté Préfectoral N°197/AP/K25/SP** *portant institution des commissions de Pré-Règlement des litiges locaux dans le Département du Mayo-Danay*.

**Arrêté Préfectoral N°195/AP/K25/SP** *portant interdiction absolue des batailles rangées dans le Département du Mayo-Danay*.